



# communiqué

N°:  
No.: 172

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 30 NOVEMBRE 1982

## CAMIONNAGE TRANSFRONTALIER

L'honorable Gerald Regan, ministre d'État (Commerce international), s'est dit satisfait que le Président des États-Unis a décidé la levée inconditionnelle du moratoire prévu dans le Bus Regulatory Reform Act de 1982 touchant la délivrance de certificats ou de permis à des transporteurs canadiens désireux d'exploiter des services transfrontaliers.

Monsieur Regan s'est dit heureux de la décision de l'Administration américaine de régler cette question du camionnage transfrontalier qui préoccupe depuis plusieurs mois l'industrie du camionnage au Canada, les provinces et le gouvernement fédéral. Le communiqué émis lors de la réunion ministérielle fédérale-provinciale, qui s'est tenue à Halifax le 23 septembre et à laquelle a participé le ministre des Transports, Jean-Luc Pépin, exprimait notre sérieuse préoccupation devant l'imposition d'un moratoire par les États-Unis, mesure jugée injustifiée et inacceptable. Le moratoire a également fait l'objet de discussions récentes avec le secrétaire d'État américain, M. Shultz, et le représentant au commerce, M. Brock.

Le Ministre s'est dit satisfait du fort niveau de coopération et d'unité fédérales-provinciales à l'appui de l'approche canadienne de ce problème.

Le Canada et les États-Unis ont convenu de certains principes de base qui, appliqués à la réglementation du camionnage transfrontalier, permettront de traiter tout problème qui pourrait surgir dans ce secteur par des consultations bilatérales plutôt que par des mesures unilatérales.

On pourra obtenir de la Direction des relations transfrontières avec les États-Unis (992-8878) copie des lettres énonçant ces principes qu'ont échangées l'ambassadeur du Canada, Allan Gotlieb, et le représentant au commerce des États-Unis, William Brock, ainsi que du texte de la déclaration du Président.